

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

D. n° 4659

Déclaration de Maladie : N° P19- 0017844

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1764**

Société : **RAN**

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : **RAHMI Abdela**

Date de naissance : **21/9/52**

Adresse : **317 lot Florida casa**

Tél. : **0661548936**

Total des frais engagés : **501,60** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AZIZ MKHANTAR
Chirurgien Dentiste
807, Boulevard Mokhtar Soussi
El Hassania 1 - El Alla Mohammedia
Tél : 05 23 28 70 57
GSM : 06 61 41 67 41

Date de consultation : **30/8/2019**

Nom et prénom du malade : **M. Rahmi Abdela** Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **che**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **caso**

Signature de l'adhérent(e) : **fc**

MUPRAS
TROT 2019
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Sara CHRAIB 48, Lot. Essalamia di Maarruf Casablanca 51 - 05 22 97 10	05/03/2018 11:19	101.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

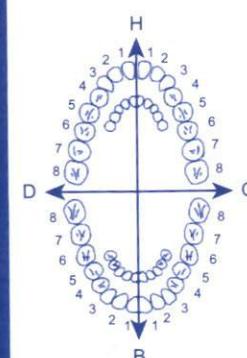
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISÉ ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS



55,00

PER: 11/20
LOT: 55251
P.P.V: 55,00 DH

كزينة

دكوفناك

30 قرص امبليس

NCE

مختبرات بيوكالينيك

IK Roulmi Abdellaziz

- Amour 18

SV

1g 2x8

- Xmid 12

SV

1g 3x8

- Dely 18

4g 3x8

101.60

الدكتور عزيز لمختنر

طبيب جراح للأسنان

1، شارع المختار السوسي - الحسنية 607

العلية - المحمدية

Tél : 05 23 28 70 57 - GSM : 06 61 41 67 41

30/8/19

pharmacie AL ABE
Dr. Sana CHRAIBI
48, Lot. Essalam
Riad Maârouf Casablanca
Tél. 05 22 97 40 65

Dr. AZIZ MOKHTAR
Chirurgien Dentiste
607, Boulevard Mokhtar Sousse
El Massaoui 1000 Al Alla Mohammedia
Tél : 05 23 28 70 57
GSM : 06 61 41 67 41

Dr. Aziz Mkhantar

Chirurgien Dentiste

607, Boulevard Mokhtar Soussi El Hassania 1

El Alia - Mohammedia

Tél : 05 23 28 70 57 - GSM. : 06 61 41 67 41

الدكتور عزيز لمخنتر

طبيب جراح للأسنان

607 ، شارع المختار السوسي - الحسنية 1

العلية - المحمدية

Tél : 05 23 28 70 57 - GSM. : 06 61 41 67 41

Dr A
ORDONNANCE

30/08/19

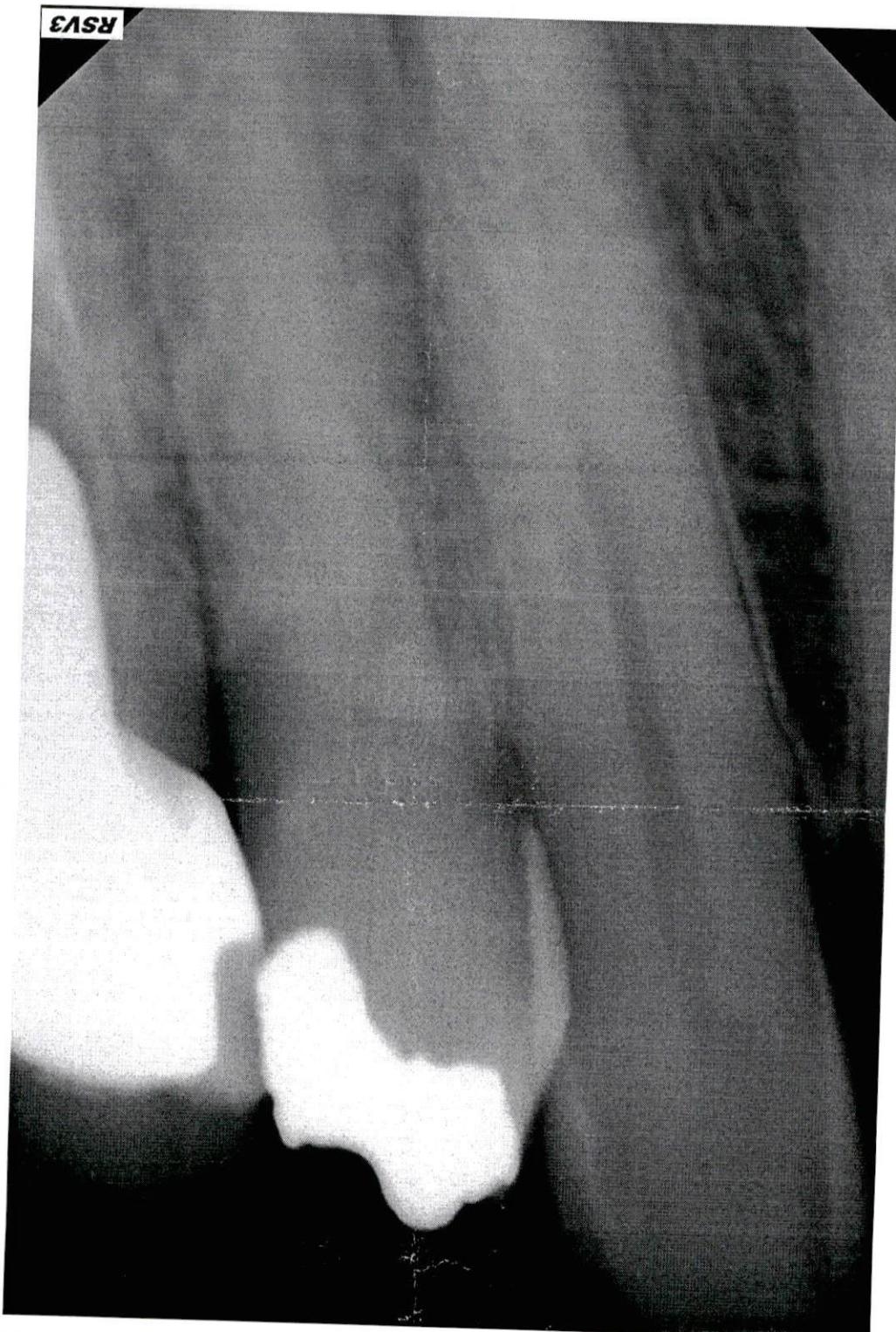
R. Rahmi Abdelaqiz

- mis yte 14

+ R. Almeidi

Arthrite hypertr. fact. i
la s de grande ant. met.


Dr. AZIZ MKHANTAR
Chirurgien Dentiste
607, Boulevard Mokhtar Soussi
El Hassania 1 - El Alia - Mohammedia
Tél : 05 23 28 70 57
GSM : 06 61 41 67 41



Date de prise du cliché : 30/08/2019

Dents :

Commentaires :